

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2020-217

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-047-2020****Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ S_2019_02 RELATIF A LA DEFINITION DU SYSTEME DE PREVENTION DES CRUES DE LA BAÏSE**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la réglementation applicable aux marchés publics,

Vu la délibération n°DE-157-2018 du 27 juin 2018 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

✚ Considérant la consultation pour la mission dont l'objet est le suivant :

La présente consultation vise à retenir un prestataire, pour définir le système d'endiguement à conserver au niveau de la confluence entre la Baïse et la Garonne et vérifier le bon fonctionnement hydraulique du réseau de fossés et/ou cours d'eau de la zone protégée.

Lieux d'exécution : Commune de Buzet-sur-Baïse et Thouars-sur-Garonne

✚ Considérant le déroulement de la consultation :

• **Procédure adaptée ouverte**

- La durée du marché à intervenir débute à la date de réception de la notification par le titulaire et pour une durée de 8 mois.
- Date de lancement de la consultation sur profil d'acheteur DEMAT-AMPA : le 30/08/2019
- Date limite de réception des offres : le 18/10/2019 à 12h
- Critères pondérés de sélection des offres :
 - Valeur technique de l'offre appréciée au vu du mémoire technique (pondération : 30 %)
 - Prix (pondération : 50 %)
 - Délai de réalisation (pondération : 20%)
- Ouverture des plis : le 18/10/2019 à 14h
- Analyse des offres : le 04/11/2019 à 14h30

✚ Considérant le rapport d'analyse des offres remis par la commission et validé par le pouvoir adjudicateur synthétisé ci-dessous :

- Nombre de plis reçus :
- dans les délais : 3 plis

- Notations et classement

		ALTEREO G2C		IES HYDROGEN ALIOS		ARTELIA	
50%	Prix HT	53 775,00 €	5,00	91 840,00 €	2,93	83 300,00 €	3,23
30%	Méthodologie		2,31		2,61		2,66
20%	Délais		2,00		2,00		2,00
NOTE FINALE			9,31		7,54		7,88

Considérant ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

A DECIDE

Article 1 : d'attribuer, de signer et de notifier (26/11/2019) le marché S_2019_02 relatif à la définition du système de prévention des crues de la Baïse, au bureau d'études **ALTEREO**.

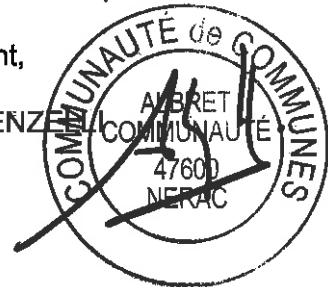
Article 2 : de préciser que les crédits nécessaires aux budgets 2019 et 2020 sont prévus.

Fait à NERAC

14 AVR. 2020

Le Président,

Alain LORENZE



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire